

**PROJET DE SÉCURISATION DE LA DISTRIBUTION EN EAU POTABLE
DU SECTEUR DES BAUGES NOTAMMENT SUR LE TERRITOIRE DES
COMMUNES DE SAINT-JEAN-D'ARVEY ET DE LES DÉSERTS**

*Dossier d'enquête de constitution de servitudes de passage sur fonds privés pour la
pose de canalisations publiques*

NOTICE EXPLICATIVE

SOMMAIRE

**1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND
CHAMBÉRY**

2. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-D'ARVEY

- 2.1. La population
- 2.2. L'habitat

3. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE LES DÉSERTS

- 3.1. La population
- 3.2. L'habitat

**4. LE PROJET DE CRÉATION ET DE RÉGULARISATION DU RÉSEAU D'EAU
POTABLE**

- 4.1. Contexte
- 4.2. Consistance du projet
- 4.3. Consistance des travaux et caractéristiques de la servitude
- 4.4. Estimation des dépenses

5. PROCÉDURE FONCIÈRE

- 5.1. Tracé et implantation des canalisations
- 5.2. Instauration des servitudes de passage

1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND CHAMBÉRY

Grand Chambéry, anciennement nommé Chambéry Métropole - Cœur des Bauges, est une communauté d'agglomération regroupant l'aire urbaine autour de Chambéry et les communes des Bauges, en Savoie.

Créée le 1er janvier 2017 par arrêté préfectoral dans le prolongement de la loi NOTRe, elle est issue de la fusion de deux intercommunalités, la communauté d'agglomération Chambéry métropole et la communauté de communes du Cœur des Bauges, afin de mettre fin à la fragmentation administrative du territoire.

La communauté d'agglomération est composée de 38 communes : Aillon le Jeune, Aillon le Vieux, Arith, Barberaz, Barby, Bassens, Bellecombe en Bauges, Challes les Eaux, Chambéry, Cognin, Curienne, Doucy en Bauges, Ecole, Jacob Bellecombette, Jarsy, La Compote, La Motte en Bauges, La Motte Servolex, La Ravoire, La Thuile, Le Chatelard, Le Noyer, Les Déserts, Lescheraines, Montagnole, Puygros, Sonnaz, Saint Alban Laysse, Saint Baldoph, Saint Cassin, Saint François de Sales, Saint Jean d'Arvey, Saint Jeoire Prieuré, Saint Sulpice, Sainte Reine, Thoiry, Verel Pragondran et Vimines.

Elle compte un peu moins de 137 000 habitants, soit 32 % de la population de la Savoie.

Le secteur historique du cœur des bauges est composé de 14 communes soit : Arith, Aillon le Jeune, Aillon le Vieux, Bellecombe en Bauges, Doucy en Bauges, Ecole, Jarsy, La Compote, La Motte en Bauges, Le Chatelard, Le Noyer, Lescheraines, Saint François de Sales et Sainte Reine au sein du Géopark des Bauges, d'une superficie de 262,92 km² et d'une population de 4 804 habitants.



La Communauté d'agglomération de Grand Chambéry exerce de plein droit aux lieux et places des communes membres les compétences suivantes que l'on distingue en trois catégories :

A. Les compétences obligatoires en matière de :

- aménagement de l'espace communautaire,
- développement économique,
- commerce,
- tourisme,
- transport et mobilité
- d'équilibre social et de l'habitat,
- de politique de la ville,
- de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),
- de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

B. Les compétences optionnelles en matière de :

- voirie
- **assainissement,**
- **eau**
- protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

C. Les compétences facultatives en matière de :

- emploi, insertion et économie sociale et solidaire
- abattoir
- agriculture et sylviculture
- sentiers de randonnée
- activités de sports et de loisirs de montagne
- aérodrome

La gestion de l'eau potable constitue une compétence de Grand Chambéry. Cette dernière a pour mission de superviser le bon fonctionnement de la production, du transport et de la distribution d'eau dans le cadre de sa mission de service public mais aussi en faveur de la préservation des milieux aquatiques et de la bonne gestion de la ressource.

2. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-D'ARVEY

2.1. LA POPULATION

La population de Saint-Jean-d'Arvey était de 1 305 habitants au recensement de 1999, 1 422 en 2007, 1 553 en 2012 et 1 697 en 2017.

La densité de population du village est de 130,4 habitants par km².

Le nombre de logements sur la commune a été estimé à 840 en 2017. Ces logements se composent de 742 résidences principales, 47 résidences secondaires ou occasionnelles ainsi que 52 logements vacants.

2.2. L'HABITAT

La commune de Saint-Jean d'Arvey est située sur le plateau de la Leysse, à l'aplomb du Nivolet et du Mont Peney. Elle se trouve sur les hauteurs de Chambéry, et située à moins d'une dizaine de kilomètres à l'ouest, séparés notamment par la commune de Saint-Alban-Leysse. Le chef-lieu de Saint-Jean-d'Arvey s'étire sur le flanc du Mont Peney sur une longueur de deux kilomètres. La commune dans son ensemble (en incluant les différents hameaux) présente quant à elle un dénivelé de 1 200 mètres, à partir du hameau du Bout du Monde au pied du Peney (environ 300 mètres d'altitude), jusqu'à la croix du Nivolet (1 547 mètres).

L'habitat de la commune se tourne essentiellement vers de l'habitat individuel traditionnel avec 592 maisons et 244 appartements en 2016.

3. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE LES DÉSERTS

3.1. LA POPULATION

La population de Les Déserts était de 662 habitants au recensement de 1999, 773 en 2007, 786 en 2012 et 795 en 2017.

La densité de population du village est de 23,7 habitants par km².

Le nombre de logements sur la commune a été estimé à 1 121 en 2017. Ces logements se composent de 349 résidences principales, 701 résidences secondaires ou occasionnelles ainsi que 71 logements vacants.

3.2. L'HABITAT

Au cœur des Bauges, les Déserts est une commune dite de montagne. Elle s'étend sur 33,59 km². L'altitude minimum est de 636 m et maximum de 1 845m.

L'habitat de la commune se tourne essentiellement vers de l'habitat individuel traditionnel avec 657 maisons et 460 appartements en 2017.

La commune connaît une forte affluence démographique pendant ces périodes, avec un potentiel de 3 500 lits disponibles pour la population touristique et une projection de 500 lits supplémentaires d'ici 2030.

4. LE PROJET DE CRÉATION ET DE RÉGULARISATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

4.1. CONTEXTE

Le territoire des Bauges est divisé en 3 secteurs géographiques différents, suivant un plan de sécurisation distinct entre les 3 zones :

- Bauges devant : Le Chatelard, La Compote, Ecole, Doucy, Jarsy et Sainte Reine
- Bauges Derrière : La Motte en Bauges, Bellecombe, Lescheraines, Arith, Le Noyer, St François de Sales
- La vallée des Aillons : Aillon le Jeune et Aillon le Vieux

L'ensemble des communes reste alimenté par leurs propres ressources basées sur leur territoire.

- Bauges Derrière

Actuellement, cette partie du territoire est alimentée par 7 ressources différentes :

- St François de Sales : Plan Thomas (Etiage : 0.6l/s)
- Le Noyer : Cerdailler (Etiage : 0.9l/s)
- Arith : La Dhuy (Etiage : 0.8 l/s)
- Lescheraines : Les Cornes (Etiage : 1.7 l/s), Pelozet (Etiage : 2 l/s),
- La Motte en Bauges : Farmy (Etiage : 1.3 l/s)
- Bellecombres en Bauges : Les Monts (Etiage : 3 l/s), Le Téchét (Etiage : 1.9 l/s)

- Les Déserts

Actuellement, cette partie du territoire est alimentée par 4 ressources différentes :

- Chef-Lieu : Pré Bardin, (Etiage : 1 l/s)
- Plainpalais : Les Noyers, Les Carres, Les Rosses (Etiage : 2.5 /s)
- Les Fayards : Margérial (Etiage : 0.7 l/s)

La commune de Les Déserts était également équipée d'un forage important sur la zone du hameau de Lachat, permettant de pallier au pic de consommation ; cette ressource est maintenant abandonnée (arrêt complet fin 2018) pour l'alimentation en eau potable (exploitation actuelle pour la neige de culture).

Le forage puise dans une rivière souterraine, très polluée d'un point de vu bactériologique mais également avec la présence régulière d'hydrocarbure.

Un maillage des réseaux a donc été réalisé avec la communauté d'agglomération de Grand Lac (secteur du Revard) permettant un apport en eau pendant les périodes importantes de consommation.

Ces ressources sont dans l'ensemble de faible qualité et très vulnérable, du fait de l'origine karstique des eaux, par conséquent, l'absence de filtration naturelle et la présence sur les différents bassins versants, d'alpages en activité ou d'exploitation forestière, rendent les captages vulnérables aux pollutions de surface.

De plus ces captages subissent des variations importantes de débits, avec des étiages de plus en plus sévères chaque année.

Les études Besoins/Ressources montrent, en situation actuelle, des bilans plutôt déficitaires dans l'ensemble, avec des difficultés pour absorber les pics de consommation.

Même avec des objectifs de maîtrise de la production en eau et de campagne de rénovation des conduites de distribution, afin de limiter les pertes d'eau (optimisation des rendements), les bilans restent plutôt déficitaires à l'horizon 2030.

- Secteur Saint Jean de La Porte

Actuellement le puits de Saint Jean de la Porte (Situé sur la commune de Saint Jean de la Porte), alimente une partie importante de l'agglomération chambérienne.

Depuis le réservoir principal de Cazard situé à Saint Jeoire Prieuré, l'eau transite sur les communes de Saint Jeoire Prieuré, Challes les eaux, Barby, La Ravoire, St Alban Leysse, Saint Jean d'Arvey et une partie de Chambéry.

L'eau du puits de Saint Jean de la Porte est une ressource majeure, de très bonne qualité, qui permet l'alimentation en eau potable d'une grande partie de Grand Chambéry.

Les infrastructures existantes permettent le transit de cette ressource jusqu'aux portes de la commune de Les Déserts. Mais seule l'alimentation en eau potable de la commune de Saint Jean d'Arvey reste sécurisée par le secteur de Saint Jean de la Porte.

Avec la création de 2 systèmes de pompage et d'une conduite de refoulement, une sécurisation en eau potable pourra être envisagée depuis la commune de Saint Jean d'Arvey, jusqu'au col de Plainpalais, commune de Les Déserts.

Depuis ce secteur, un nouveau réservoir permettra l'alimentation en eau potable, pour la commune de Les Déserts, et la sécurisation des Bauges derrière, avec la création d'une conduite d'adduction jusqu' au réservoir de La Magne, commune de St François de Sales.

Cette sécurisation semble nécessaire après analyse des bilans besoins/ressources, ce projet intègre une étude plus large de la sécurisation en eau des Bauges, avec l'apport en eau depuis les Bauges devant (Source de la Touvière) jusqu'au secteur des Bauges derrière (commune de Lescheraines).

4.2. CONSISTANCE DU PROJET

L'objectif du projet est de permettre la transition de l'eau potable, depuis le réservoir de Montagny (commune de Saint Jean d'Arvey) jusqu'à la commune de Les Déserts, sur un nouveau réservoir stratégique, au col de Plainpalais, qui permettra la sécurisation en eau potable pour le territoire des Déserts, et des Bauges derrière via la commune de St François de Sales.

Cet objectif intègre un projet plus global, qui consiste à restructurer et mailler les différents réseaux d'eau des communes des Bauges, afin d'optimiser les ressources, et sécuriser l'alimentation en eau potable.

Les maillages des réseaux entre les communes de St François, Arith, Le Noyer et Lescheraines, sont en cours de réalisation ou en programmation à court terme. (Hors présent dossier)

Le projet consiste :

- Création de 2 stations de pompage :
 - Station 1 au niveau du réservoir de Montagny, commune de Saint Jean d'Arvey
 - Station 2 au niveau du hameau « Vers l'Eglise », commune Les Déserts
- Création d'un nouveau réservoir en lieu et place de l'actuel réservoir de Plainpalais
- Renouvellement du réseau d'eau potable en parallèle de la conduite de refoulement, entre la station 2 et le nouveau réservoir de Plainpalais. (4 200 mètres-linéaires)

- Création de conduite d'adduction
 - 1 000 mètres-linéaires de conduite d'adduction depuis le réservoir de Montagny jusqu'au Chemin du Vieux Four
- ⇒ La conduite de refoulement entre la station 1 (Saint Jean d'Arvey) et la station 2 (Les Déserts) est déjà existante.
 - 4 500 mètres-linéaires de conduite de refoulement depuis le pompage 2 (Les Déserts) jusqu'au nouveau réservoir de Plainpalais (Les Déserts)
 - 4 000 mètres-linéaires de conduite d'adduction depuis le réservoir Plainpalais jusqu'au réservoir de La Magne (St François de Sales)
- Régularisation de conduite d'adduction
 - Environ 1 000 mètres-linéaires de conduite d'adduction en fonte ductile 150mm sous le chemin du Vieux Four
 - 250 mètres linéaires de depuis le réseau de distribution de conduite en fonte ductile diamètre 125mm en amont du réservoir de Montagny

La sécurisation en eau potable de ce territoire permettra de pallier aux périodes d'étiage sévère, aux pics de consommation et répondre aux pollutions ponctuelles des ressources karstiques du secteur.

Un programme ciblé de renouvellement des canalisations fuyardes pour chaque commune est également planifié pour les années futures afin de permettre la progression du rendement du réseau et de renforcer ainsi le bilan ressource/besoin en eau de l'ensemble du territoire.

4.3. CONSISTANCE DES TRAVAUX ET CARACTÉRISTIQUES DES SERVITUDES

Les travaux consistent à mettre en œuvre différentes infrastructures, en plusieurs étapes.

Le détail des travaux est présenté ci-après :

Phase 1 : Au niveau du réservoir de Montagny - Saint Jean d'Arvey :

- Nouvelle conduite d'alimentation du réservoir de Montagny vers le chemin du Vieux Four, soit : 1 000 ml de conduite en fonte ductile diamètre 100 mm.
- Régularisation d'une conduite d'adduction existante sous le chemin du Vieux Four, soit : environ 1 000 ml de conduite en fonte ductile diamètre 150 mm.
- Régularisation d'une conduite d'adduction existante en amont du réservoir de Montagny, soit : environ 250 ml de conduite en fonte ductile diamètre 125 mm.

Phase 2 : Stations de pompages :

- Pompage N°1, commune de Saint Jean d'Arvey, soit : Création d'une station de contrôle, avec chambre de dimensions 7m*3m avec conduite INOX, vannes, débitmètres, et mise en place de 2 pompes d'une capacité chacune de : 35 m³/h pour une HMT de 250 mètres.
- Pompage N°2, commune de Les Déserts, soit : Création d'une station de contrôle, bache de reprise (Volume 50 m³) avec chambre de dimensions 7m*3m avec conduite INOX, vannes, débitmètres, et mise en place de 2 pompes d'une capacité chacune de : 35 m³/h pour une HMT de 300 mètres.

Phase 3 : Refoulement et distribution, depuis Pompage N°2 au col de Plainpalais :

- Nouvelle conduite de refoulement, depuis le pompage N°2 sur RD912, soit : 4 500 ml de conduite PEHD diamètre 125 mm.
- Nouvelle conduite de distribution d'eau potable, en fouille commune avec le refoulement, soit : 4 200 ml de conduite fonte ductile diamètre 100 mm, avec la reprise de 70 branchements.

Phase 4 : Nouveau réservoir, au col de Plainpalais, commune Les Déserts :

- Création d'un nouveau réservoir 2 cuves de 500 m³ chacune, avec chambre de vannes, débitmètre, reprise du pompage existant.

Le nouveau réservoir sera réalisé sur le même secteur que l'actuel réservoir en service (d'une capacité de 100 m³)

Phase 5 : Conduite d'adduction, depuis le nouveau réservoir de Plainpalais au réservoir de la Magne, commune de St François de Sales

- Création d'une conduite d'adduction, sur RD912 jusqu'au hameau La Magne, soit : 4 000 ml de conduites PEHD diamètre 125 mm.

⇒ **Le présent dossier d'enquête publique porte uniquement sur les phases 1 à 4.**

4.3. ESTIMATION DES DÉPENSES

Désignation	Montant HT (€)
Phase 1 - Au niveau du réservoir de Montagny, Saint Jean d'Arvey <ul style="list-style-type: none">- Liaison entre le réservoir de Montagny et la conduite de refoulement existante- Régularisation d'une conduite d'adduction existante sous le chemin du Vieux Four et en amont du réservoir de Montagny	300 000 €
Phase 2 : Stations de pompages <ul style="list-style-type: none">- Pompage N°1, commune de Saint Jean d'Arvey- Pompage N°2, commune de Les Déserts	455 000 € 205 000 € 250 000 €
Phase 3 - Refoulement et distribution, depuis Pompage N°2 au col de Plainpalais <ul style="list-style-type: none">- Nouvelle conduite de refoulement- Nouvelle conduite de distribution d'eau potable et branchements	1 305 000 € 555 000 € 750 000 €
Phase 4 : Création d'un nouveau réservoir, au col de Plainpalais, commune Les Déserts	800 000 €
Phase 5 : Création d'une Conduite d'adduction, depuis le nouveau réservoir de Plainpalais au réservoir de la Magne, commune de Saint François de Sales	890 000 €
Montant total HT	3 750 000 €
<i>TVA (20%)</i>	750 000 €
Montant total TTC	4 500 000 €

Un dossier de demande d'aide a été déposé auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre de sa politique d'aide des communes ZRR des Bauges présentant des situations déficitaires en eau.

La réalisation de ce projet aura donc un impact de 3 750 000 € HT sur les finances de la Communauté d'Agglomération ; elle bénéficie d'une capacité financière largement suffisante pour concrétiser cette opération qui a été également inscrite au budget.

5. PROCÉDURE FONCIÈRE

5.1. TRACÉ ET IMPLANTATION DES CANALISATIONS

Le réseau projeté tient compte de la position des réseaux existants ou en projet, et notamment la position des différents branchements d'assainissement et d'eau potable actuels.

- **COMMUNES DE SAINT-JEAN-D'ARVEY ET DE LES DÉSERTS**

En matière d'urbanisme, les communes de Saint-Jean-d'Arvey et de Les Déserts sont soumises au PLUi HD Grand Chambéry approuvé le 18 décembre 2019.

Le périmètre du projet est classé en zones N (naturelle) et Ap (agricole protégée).

Zone N : Zone naturelle

Les équipements d'intérêt collectif et services publics sont autorisés sous réserve que les locaux et ouvrages techniques sont autorisés dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, maraîchère, viticole ou pastorale du terrain sur lequel ils sont implantés et qu'ils ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Zone Ap : Zone agricole protégée

Les équipements d'intérêt collectif et services publics sont autorisés sous réserve que les locaux et ouvrages techniques sont autorisés dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, maraîchère, viticole ou pastorale du terrain sur lequel ils sont implantés et qu'ils ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Dans ces conditions, le projet est compatible avec le document d'urbanisme en vigueur.

5.2. INSTAURATION DES SERVITUDES DE PASSAGE

Sur la commune de Saint-Jean-d'Arvey, le tracé concerne 25 comptes fonciers, soit 34 parcelles, dont 3 appartiennent à la Commune.

Sur la commune de Les Déserts, le tracé concerne 9 comptes fonciers, soit 15 parcelles, dont 5 appartiennent à la Commune.

Une phase de négociation amiable pour la signature de conventions est actuellement en cours. Cette phase amiable perdurera jusqu'à l'enquête publique.

La servitude s'exercera sur une largeur de trois mètres sur les parcelles traversées par les canalisations et sera établie au profit de la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry à titre gratuit.

CONCLUSION

En conséquence, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry par délibération du 11 février 2021, sollicite de Monsieur le Préfet de la Savoie, la mise en œuvre d'une enquête publique, à l'encontre des comptes fonciers n'ayant pu être régularisés à l'amiable en vue d'instaurer sur les parcelles touchées leur appartenant telles que portées dans l'état parcellaire, les servitudes nécessaires au passage des canalisations publiques sur fonds privés.